Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le - 4 JUIL. 2025
ID : 059-215905944-20250704-DEL0312025-DE

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

Commune de THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D031/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juillet 2025

Date de convocation :
25/06/2025
Date d'affichage :
25/06/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	**15**
Présents :	**12**
Pouvoirs :	**1**
Votants :	**13**
Pour :	**13**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

L'an 2025 le 2 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	~~CHABANE Michel~~
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	~~CORREA Emmanuel~~
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	~~BENIT Marie-Agnès~~	COURTECUISSE Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Mme BÉNIT Marie-Agnès à Mme COLLINET Patricia		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme COLLINET Patricia		

Objet : AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A L'ACCROISSEMENT SAISONNIER DU SERVICE TECHNIQUE - ETE 2025.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;
Considérant que la commune ne peut obtenir de contrat aidé pour renforcer les effectifs du service technique,
Considérant que pour la période estivale, il est nécessaire de renforcer, a minima, les services de technique de la commune pour la période du 07 juillet 2025 au 30 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 059-215905944-20250704-DEL0312025-DE

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que suite à l'impossibilité de procéder au recrutement de contrats aidés dans le cadre des services techniques, il est impératif de renforcer l'équipe pour assurer les tâches estivales et respecter les obligations municipales en autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.

Propose :

La création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour faire face à des besoins accrus pendant la saison estivale (du 7 juillet au 30 septembre 2025) en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique pour la période du 07 juillet au 30 septembre 2025.

Demande :

- Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour la période du 07 juillet au 30 septembre 2025 en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;
- **Crée** un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique (échelle C1) relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent ;
- **Charge** Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement ;
- **Fixe** la rémunération au premier indice du grade d'adjoint technique ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du centre de gestion du Nord, à Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS, après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Patricia COLLINET

Le Maire,

MAIRIE de THUN-SAINT-AMAND (Nord)

J.N. BROQUET

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL0312025**
Objet :	**DEL 031/2025 : AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A L'ACCROISSEMENT SAISONNIER DU SERVICE TECHNIQUE - ETE 2025.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-215905944-20250704-DEL0312025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20250704-DEL0312025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D0312025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250704-DEL0312025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	665.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2025 à 12h57min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2025 à 12h57min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2025 à 12h57min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2025 à 12h57min51s	Reçu par le MI le 2025-07-04